

# NOTICE D'UTILISATION DU CHEQUE CADEAU

## CONSTITUTION DU CHEQUE CADEAU

Au recto :

Valeur faciale du chèque cadeau en euro

Partie personnalisable où figurent :  
- Le nom de l'entreprise qui offre le chèque  
- L'occasion / motif URSSAF  
- La durée de validité du chèque

Numéro de série à conserver par l'établissement qui reçoit le chèque



Au verso:

Tamponner le chèque de votre cachet commercial afin de le valider

Retrouvez la liste des établissements partenaires ici :

Cachet du magasin

QR code qui renvoie vers le site internet d'Ossau Pro

Financiers & partenaires



## Les règles de base :

- Pour pouvoir accepter des chèques cadeaux « Ossau Pro » comme moyen de paiement et que vous puissiez être remboursé, vous devez être à jour de votre cotisation à Ossau Pro pour l'année en cours.
- Le chèque cadeau peut être utilisé pour le paiement de biens ou de services. Les chèques cadeaux offerts par une entreprise à ses salariés bénéficiant d'exonération de charges sociales sont utilisables hors achats alimentaires et carburant.
- Le chèque cadeau dispose d'une valeur faciale, vous n'êtes pas tenu de rendre la monnaie dessus.
- Si vous n'acceptez pas les chèques cadeaux comme moyen de paiement lors des soldes, promos etc, vous devez le mentionner de façon claire et lisible sur un papier en caisse.
- Il n'est pas nécessaire de découper les chèques à l'unité si vous recevez des chèques sous forme de planche.
- Il n'y a pas de montant minimum ou maximum pour se faire rembourser. Vous pouvez faire votre demande de remboursement par courrier quand vous le souhaitez.
- Le remboursement est effectué une fois par mois, généralement entre le 20 et le 31 de chaque mois.

## La demande de remboursement :

- 1** Veillez à ne pas encaisser de **chèques périmés** (date de fin de validité dépassée). Une tolérance de 30 jours est appliquée par l'association. Passé ce délai, Ossau Pro n'est pas tenue de procéder au remboursement de vos chèques cadeaux.
- 2** J'appose mon cachet commercial dans l'emplacement réservé « Cachet du magasin » au verso de chaque chèque.
- 3** Je conserve le numéro de série prédécoupé situé à gauche du chèque cadeau. Il peut m'être demandé en cas de litiges ou de perte de vos chèques par la Poste.
- 4** Je complète le formulaire de remboursement en indiquant mes coordonnées, le nombre de chèques transmis et la valeur faciale. Je date et signe le bordereau, et en conserve une copie.
- 5** J'envoie mon formulaire de remboursement et mes chèques cadeaux originaux en cours de validité (ne pas les agraffer entre eux) à l'adresse suivante :

**Communauté de communes de la vallée d'Ossau**

**1 avenue des Pyrénées - 64 260 ARUDY**

**Depuis 2025, les frais de gestion s'élèvent à 8% et ne concernent que les établissements dont le CA est supérieur à 500 000 euros par an. Ces frais sont prélevés à la base lors de votre demande de remboursement.**